

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir** : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 septembre 2023	Le 18 septembre 2023	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	37

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

**2023-05-08 Budget Eau -Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2022**

*Rapporteur : Thierry MARCJAN*

*Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable,*

*Vu l'article L. 213-2 du code de l'Environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)*

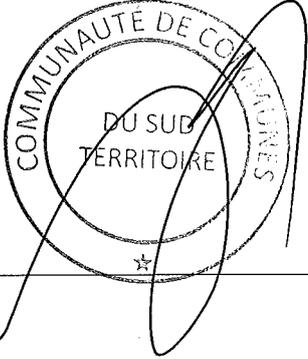
Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2022 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

*Annexe : Rapport RPQS*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b>  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>
<p><b>Et publication ou notification le</b></p>	<p><b>MARDI 03 OCT. 2023</b></p>
<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	<p></p>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

Bossier  
Levrault

ID : 090-249000241-20230928-2023\_05\_08-DE



# **Rapport annuel** **Sur le Prix et la Qualité du Service** **Public de l'eau potable**

## **Exercice 2022**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
Peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « L'Observatoire »*

# Table des matières

<b>1. Présentation générale</b>	
1.1. Le service et son mode de gestion .....	3
1.2. Mode de gestion du service .....	3
1.3. Estimation de la population desservie ( <i>D101.1</i> ) .....	3
1.4. Nombre d'abonnés .....	4
<b>2. Caractérisation technique du service</b>	
2.1. Plan général des infrastructures en eau potable .....	5
2.2. Eaux brutes	
2.2.1. Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
2.2.2. Achats d'eaux brutes .....	6
2.3. Eaux traitées	
2.3.1. Production .....	7
2.3.2. Achats d'eaux traitées .....	7
2.3.3. Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
2.3.4. Autres volumes.....	8
2.3.5. Volume consommé autorisé .....	8
2.4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.5. Bilan.....	9
<b>3. Tarification de l'eau et recettes du service</b>	
3.1. Modalités de tarification .....	10
3.2. Facture d'eau type ( <i>D102.0</i> ) .....	10
3.3. Recettes .....	11
<b>4. Indicateurs de performance</b>	
4.1. Qualité de l'eau ( <i>P101.1 et P102.1</i> ) .....	13
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ( <i>P103.2B</i> ) .....	13
4.3. Indicateurs de performance du réseau	
4.3.1. Rendement du réseau de distribution ( <i>P104.3</i> ) .....	15
4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés ( <i>P105.3</i> ) .....	15
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau ( <i>P106.3</i> ) .....	15
4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ( <i>P107.2</i> ) .....	15
4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau ( <i>P108.3</i> ) .....	16
<b>5. Financement des investissements</b>	
5.1. Montants financiers.....	17
5.2. État de la dette du service .....	17
5.3. Amortissements .....	17
5.4. Présentation des opérations engagées en 2022 .....	17
5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	18
<b>6. Tableau récapitulatif des indicateurs</b> .....	19



# 1. Présentation générale

## 1.1. *Le service et son mode de gestion*

La politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct de :

**Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)**  
**Service des Eaux**  
**Pôle Technique de Grandvillars**  
**Site des Forges - 6 rue Juvénal Viellard – BP 7 – 90600 GRANDVILLARS**  
**☎ : 03.84.23.50.81 – ✉ : ccst90@cc-sud-territoire.fr – www.cc-sud-territoire.fr**

L'eau potable est ainsi gérée au niveau **intercommunal depuis 2004**. Tout d'abord via des syndicats, le SIDES et le SIVOM du Sundgau, puis en **régie directe depuis 2010**.

Le service des Eaux s'est alors renforcé au gré des transferts des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et des deux anciens syndicats.

Sa gestion est sous l'autorité du conseil communautaire, notamment grâce au :

- ↳ schéma de distribution, approuvé par la délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable,
- ↳ règlement de service, dont le version en vigueur été approuvée par la délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

Les métiers des 8 agents du service des Eaux sont liés à :

- ↳ Protection et prélèvement des eaux brutes,
- ↳ Transfert des eaux brutes,
- ↳ Désinfection des eaux brutes,
- ↳ Transfert des eaux traitées,
- ↳ Stockage des eaux traitées,
- ↳ Distribution de l'eau potable,
- ↳ Protection des ouvrages.

Et c'est depuis 2020, que le territoire desservi a correspondu à **l'intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes** : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Fin 2021, **la CCST est devenue autosuffisante**, c'est-à-dire que l'intégralité de l'eau consommée par ses habitants est produite sur son territoire.

**Le service est exploité en régie directe avec autonomie financière, et il produit et distribue de l'eau potable sur les 27 communes membres de la CCST.**

## 1.2. *Estimation de la population desservie*

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **23 500 habitants** au 31 décembre 2022.

### 1.3. **Nombre d'abonnés**

Le service public d'eau potable dessert **9 432 abonnés** au 31 décembre 2022 (9453 au 31/12/2021).

On peut distinguer les abonnés domestiques, des non domestiques comme les industries ou les exploitants agricoles. Les domestiques sont ceux redevables directement sur leur facture d'eau de la redevance au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L213-10-3 du code de l'Environnement. Cette redevance est reversée intégralement à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ([www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)).

La répartition des abonnés par communes est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variations en %
Beaucourt	1 840	1 815	1	1 816	-1,3 %
Boron	190	191	0	191	+0,5 %
Brebotte	151	152	0	152	+0,6 %
Bretagne	133	133	0	133	/
Chavanatte	60	62	0	62	+3,3 %
Chavannes-les-Grands	153	154	0	154	+0,7 %
Courcelles	75	75	0	75	/
Courtelevant	176	176	0	176	/
Croix	98	93	6	99	+1,0%
Delle	1 814	1 780	8	1 788	-1,4 %
Faverois	268	268	2	270	+0,7 %
Fêche-l'Église	293	293	3	296	+1 %
Florimont	195	191	5	196	+0,5 %
Froidefontaine	191	189	3	192	+0,5 %
Grandvillars	1 327	1 331	5	1 336	+0,7 %
Grosne	138	135	4	139	+0,7 %
Joncherey	667	668	0	667	+0,1 %
Lebetain	198	196	0	198	-1 %
Lepuix-Neuf	134	133	2	135	+0,7 %
Montbouton	210	212	0	212	+1 %
Réchésy	368	363	6	369	+0,3 %
Recouvrance	55	55	0	55	/
Saint-Dizier-l'Évêque	206	203	3	206	/
Suarce	209	209	0	209	/
Thiancourt	129	129	0	129	/
Vellescot	102	102	2	104	+1,9 %
Villars-le-Sec	73	69	4	73	/
<b>Total</b>	<b>9 453</b>	<b>9 378</b>	<b>54</b>	<b>9 432</b>	<b>-0,1 %</b>

*.NB : les évolutions constatées d'abonnés peuvent être la résultante de plusieurs phénomènes : nouveaux branchements donc nouveaux abonnés, individualisation de branchement collectif donc un nombre plus important d'abonnés (alors que le nombre de personnes n'a pas évolué), suppression d'un branchement donc d'un ou plusieurs abonnés ; logements inoccupés au 1<sup>er</sup> janvier.*